

Procédure de délivrance d'une attestation d'intervention

Vous avez eu besoin des secours des sapeurs-pompiers et vous demandez une attestation d'intervention

Vous devez, soit remplir le formulaire en ligne, soit télécharger la demande ci-dessous, la renseigner et la renvoyer par courrier, accompagnée des pièces justificatives, à l'adresse suivante :

Service Départemental d'Incendie et de Secours
Service Courriers
33, avenue du Général Leclerc – BP 1622
64016 PAU Cedex

IMPORTANT : en vertu de la réglementation sur la transmission des documents administratifs et, conformément aux avis de la CADA, les informations contenues dans l'attestation relèvent de la vie privée et **ne sont communicables qu'au bénéficiaire des secours**.

En cas de décès ou d'hospitalisation empêchant le bénéficiaire des secours de faire lui-même la demande, son ayant droit, son représentant légal ou son mandataire peut se substituer à celui-ci sur présentation de justificatif(s).

De plus, cette attestation ne constitue en aucun cas une quelconque reconnaissance de la responsabilité du SDIS 64 lors des éventuels dommages survenus pendant l'intervention.

Quelques exemples

Demandeur	Est-ce que je peux faire la demande ?	Observations
Le voisin	Non	La demande doit être faite par le bénéficiaire des secours
La compagnie d'assurance	Non	La demande doit être faite par le bénéficiaire des secours
Le conjoint / partenaire du bénéficiaire (pacsé, concubin)	Non	Sauf en cas de décès ou d'hospitalisation (acte de décès, certificat médical, ...) empêchant le bénéficiaire de faire lui-même la demande et sur présentation de justificatifs (conjoint successible, tuteur, mandataire désigné...)
La fille	Non	Sauf en cas de décès ou d'hospitalisation (acte de décès, certificat médical, ...) empêchant le bénéficiaire de faire lui-même la demande et sur présentation de justificatifs (enfant héritier, tuteur, mandataire désigné...)

Pièces justificatives à fournir : se référer au tableau d'aide ci-dessous.

ATTENTION, pour toute demande, un justificatif de domicile < à 3 mois devra être transmis si l'adresse de la pièce d'identité est différente de l'adresse d'envoi de l'attestation.

PIÈCES JUSTIFICATIVES DU DEMANDEUR

Est entendu comme demandeur, toute personne directement bénéficiaire des secours, ayant droit, représentant légal ou mandataire.

Demandeur	Situation	Pièces justificatives à fournir
Bénéficiaire des secours	/	<ul style="list-style-type: none"> • Carte nationale d'identité recto verso ou passeport ou titre de séjour
Ayant droit (époux, pacsé, enfant, ascendant)	En cas de décès	<ul style="list-style-type: none"> • Carte nationale d'identité recto verso ou passeport ou titre de séjour du demandeur et du bénéficiaire des secours • Copie livret de famille ou justificatif du pacs • Décès : acte authentique (notarié) désignant l'ayant droit en cas de décès + certificat de décès
Ayant droit (époux, pacsé, enfant, ascendant)	En cas d'hospitalisation du bénéficiaire des secours dans l'impossibilité de demander l'attestation ou si le bénéficiaire des secours souhaite désigner un mandataire	<ul style="list-style-type: none"> • Carte nationale d'identité recto verso ou passeport ou titre de séjour du demandeur et du bénéficiaire des secours • Copie livret de famille ou justificatif du pacs • Hospitalisation et dans l'impossibilité de demander : certificat médical justifiant l'empêchement du bénéficiaire des secours et acte authentique (notarié) désignant l'ayant droit • Hospitalisation et souhait de désigner un mandataire : mandat écrit du bénéficiaire des secours désignant l'ayant droit
Tuteur, curateur	/	<ul style="list-style-type: none"> • Carte nationale d'identité recto verso ou passeport ou titre de séjour du demandeur et du bénéficiaire des secours • Copie jugement de mise sous tutelle ou sous curatelle • En cas de décès, se référer à la ligne « Ayant droit »
Mandataire (avocat, notaire autres ...)	/	<ul style="list-style-type: none"> • Carte nationale d'identité recto verso ou passeport ou titre de séjour du bénéficiaire des secours • Justificatif du mandat

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES

Type d'intervention	Matériel ou lieu	Sous-catégorie du demandeur	Pièces complémentaires
Habitation	Individuelle	Propriétaire	<ul style="list-style-type: none"> • Titre de propriété au nom du bénéficiaire des secours si non occupant ou justificatif de domicile < à 3 mois
	Individuelle	Locataire	<ul style="list-style-type: none"> • Justificatif de domicile < à 3 mois au nom du bénéficiaire des secours
Habitation	Collective Appartement ou locaux privés	Propriétaire	<ul style="list-style-type: none"> • Titre de propriété au nom du bénéficiaire des secours si non occupant ou justificatif de domicile < à 3 mois
	Collective Appartement ou locaux privés	Locataire	<ul style="list-style-type: none"> • Justificatif de domicile < à 3 mois au nom du bénéficiaire des secours
	Collective Parties communes	Syndic	<ul style="list-style-type: none"> • Mandat de syndic de copropriété du bien
Etablissement recevant du public (grande surface, magasin, ...), établissement soumis au code du travail, bâtiment industriel ou artisanal	Propriétaire		<ul style="list-style-type: none"> • Kbis
	Locataire / occupant		<ul style="list-style-type: none"> • Bail commercial ou locatif au nom du bénéficiaire des secours
Autres biens (moto, voiture, poids lourd, tracteur, vélo, matériel agricole, etc ...)	Propriétaire		<ul style="list-style-type: none"> • Copie de la carte grise au nom du bénéficiaire des secours pour les véhicules immatriculés • Facture ou attestation sur l'honneur dans les autres cas
	Locataire		<ul style="list-style-type: none"> • Contrat de location au nom du bénéficiaire des secours

D'autres pièces peuvent être demandées pour les cas particuliers.

**Pour toute autre demande ou en cas de difficulté,
merci de contacter le 05 64 64 00 01**

Formulaire de demande d'attestation d'intervention

COORDONNEES DU BENEFICIAIRE DES SECOURS (*) REPLIR CI-DESSOUS ET TRANSMETTRE LES JUSTIFICATIFS

(*) En vertu de la réglementation sur la transmission des documents administratifs et, conformément aux avis de la CADA, les informations contenues dans l'attestation relèvent de la vie privée et ne sont communicables qu'au bénéficiaire des secours, à son ayant droit, à son représentant légal ou à son mandataire sur présentation de justificatifs.

Nom : Prénom :
✉ Adresse :
Code Postal : Ville :
☎ Téléphone fixe : ☎ Portable :
✉ Mail :

INTERVENTION

Pour quel sinistre souhaitez-vous obtenir une attestation d'intervention ? :

Date : Heure :
✉ Adresse :
Code Postal : Ville :
Nature de l'intervention :
Raison de la demande :

SI VOUS N'ETES PAS LE BENEFICIAIRE DES SECOURS REPLIR CI-DESSOUS ET TRANSMETTRE LES JUSTIFICATIFS

Quel lien avez-vous avec le bénéficiaire ? (Père, mère, conjoint, autre) :

Nom : Prénom :
✉ Adresse :
Code Postal : Ville :
☎ Téléphone fixe : ☎ Portable :
✉ Mail :

Fait à le
Signature :

Ce formulaire complété **accompagné des pièces justificatives citées en tête du formulaire** peut être retourné à
l'adresse électronique accueil@pompiers64.fr
ou à l'adresse postale
« Service Départemental d'Incendie et de Secours des Pyrénées Atlantiques
33, avenue du Général Leclerc – BP 1622
64016 PAU CEDEX ».

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé du SDIS 64 pour traiter votre demande.

Le formulaire de demande est conservé pendant 2 ans ainsi que la réponse.

Les pièces justificatives (pièce d'identité, copie carte grise, etc.) sont, elles, détruites au bout d'1 mois à compter de l'envoi de votre attestation d'intervention.

Pour plus d'informations relatives à la protection des données personnelles, vous pouvez adresser un message électronique à dpo@pompiers64.fr